Image not found or type unknown

# de la responsabilité de père

Par **cathphil**, le **23/02/2009** à **10:53**

J'ai 2 enfants (18 ans en avril et 21 ans)je suis séparée de leur père depuis 16 ans.Les enfants ont toujours résidé chez moi.Pendant toutes ces années,le père ne s'est jamais vraiment investi dans le devenir de ses enfants, mais bon, il payait la pension (environ 150€ pour les 2)il les prenait quand ça l'arrangeait...voilà le tableau. Aujourd'hui,Monsieur a demandé à repasser devant le juge pour ne plus payer la pension pour sa fille (96€)en pleurant sur son sort(pas de travail, RMI,mais il perçoit en plus une pension et il n'a aucun crédit), bref il a obtenu ce qu'il voulait! En attendant, il a deux maisons, pour l'instant il est reparti à Mayotte (excusez du peu) pour la deuxième fois depuis septembre 2008, je ne sais encore pas pour combien de temps, bref il vit sa vie (somme toute confortable)sans se soucier de ses enfants, qui sont toujours à ma charge...Je ne parle même pas du droit de visite! car finalement j'ai la charge totale de ma fille (je ne parle plus de l'aîné)les temps où elle devrait être avec lui, WE, vacances, c'est pour moi. Voilà.
EN fait j'aurais voulu savoir si je pouvais faire quelque chose de concret pour le mettre en face des réalités et de ses responsabilités de père.Notamment financières même s'il a obtenu de ne plus payer de pension.

Par **ardendu56**, le **23/02/2009** à **16:58**

Malheureusement, vous ne pouvez rien faire. Sur la PA, le jugement du JAF prime.
C'est dur à dire mais si votre ex n'a pas la fibre paternel, il n'y a rien à faire.
Bon courage à vous.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés